



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra en l'Hôtel de Ville, second étage, Salle de Conseil, *le lundi 12 décembre 2016 à 19h00*, afin de débattre sur les questions portées à l'Ordre du Jour suivant :

INTERCOMMUNALITE

- 1 Modification des statuts communautaires de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure pour mise en conformité avec la loi NOTRe

RECENSEMENT

Personnel

- 2 Opération de recensement : Principe de rémunération des agents recenseurs année 2017

CIMETIERE

- 3 Gestion des cimetières : Tarifs des cimetières année 2017
- 4 Rachat de concession CHOMBART SAMSOEN

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 5 Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier « Hazebrouck - Garage, rue Notre Dame »

FINANCES

- 6 Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 29 septembre 2016 : transferts des charges liés à la compétence « école de

musique intercommunale de l'ex-Communauté de Communes de la Voie Romaine »

- 7 Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 29 septembre 2016 : transferts des charges liés à l'investissement voirie pour les communes de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel
- 8 Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité
- 9 Subventions aux associations au titre de l'exercice 2017, acomptes

ENFANCE JEUNESSE

- 10 Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016 à 2019 entre la ville d'Hazebrouck et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord
- 11 Développement du numérique dans les écoles

SECURITE

- 12 Demande de subvention pour une action de prévention au phénomène de radicalisation

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mairie d'HAZEBROUCK, le vendredi 2 décembre 2016

LE MAIRE DE LA VILLE D'HAZEBROUCK,



Bernard DEBAECKER